

FORFAITS CLUBS DE FOOT AMATEURS

sacem



TARIFS
SAISON 2024-2025

Ballons, joueurs, crampons, maillots... Mais il ne faut pas oublier les indispensables éléments qui donnent vie à votre club : musique et télévision. Tout comme une retransmission de match apporte un moment convivial entre licenciés, la musique crée de l'ambiance lors de vos tournois, vos fêtes de fin de saison, vos soirées, etc.

Avec la Sacem et la FFF, diffusez dans votre club comme vous le souhaitez !

TV,
playlists, **tournois**
enceintes, streaming,
portes ouvertes,
soirées, meetings, CD,
fêtes du club,
retransmissions
de matchs, stages,
compétitions,
réunions du club

Les créateurs doivent pouvoir vivre de leur art :

le droit d'auteur est l'unique source de revenus des auteurs et des compositeurs. Depuis 1851, la Sacem collecte et répartit les droits d'auteur, soutient et s'engage pour la création, défend et protège ses membres. Elle joue ainsi un rôle économique essentiel pour pérenniser la création.

VOS AVANTAGES

sacem
pro

Sacem pro, le service musique réservé aux clients de la Sacem. Des guides, des astuces, des conseils dédiés et des réductions exclusives chez plus de 100 professionnels, pour soutenir vos projets de sonorisation, d'insonorisation ou d'organisation d'événements musicaux. > sacempro.fr

sacem
connect

Vous recherchez un artiste, un groupe ou un spectacle pour animer votre établissement ou votre événement ? **Sacem connect** est une plateforme gratuite, réservée aux clients de la Sacem, qui vous permet d'entrer directement en contact avec des artistes, membres de la Sacem, qui se produisent en live dans votre région.

> sacemconnect.fr

COMBIEN ÇA COÛTE ?

TARIF
RÉDUIT



2 critères retenus pour le calcul des droits :

- nombre de licenciés ;
- nombre d'animations par an : soirées dansantes, concerts, remises de médailles, journées portes ouvertes, podiums, repas de Noël, retransmissions de rencontres sportives sur écrans géants, etc.

EN CONTACTANT
LA SACEM AVANT TOUTE
DIFFUSION MUSICALE

	FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ TTC*								
	Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, 1 animation par an** et par club			Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 3 animations par an** et par club			Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 6 animations par an** et par club		
	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF
Clubs de foot amateurs	0,59 €	0,47 €	0,43 €	1,18 €	0,94 €	0,86 €	1,99 €	1,59 €	1,45 €
Minimum annuel par club	144,41 €	115,52 €	105,12 €	219,43 €	175,54 €	159,74 €	438,83 €	351,07 €	319,47 €

* Le montant final TTC facturé par la Sacem peut présenter un écart d'arrondi dans la mesure où la TVA est calculée sur la base du forfait total hors taxes et non du forfait unitaire par licencié.

** Hors soirée du Nouvel An. Prix d'accès limité à 20 €, budget des dépenses limité à 3 000 €, se déroulant dans les locaux du club ou salle des fêtes/gymnase de la commune. Si votre animation ne répond pas à ces conditions ou si vous en organisez plus de six par an, contactez votre délégation Sacem.

Exemple

Club de foot adhérent FFF, avec 200 licenciés, qui organise une journée portes ouvertes annuelle

Montant annuel des droits Sacem :

→ $0,43 \times 200 = 85,54 \text{ €}$, ne pouvant être inférieur au minimum de 105,12 € donc facturé à ce minimum.

Le tarif réduit tient compte de la réduction de 20 % accordée aux clients ayant signé un contrat avec la Sacem avant de diffuser de la musique dans leur club.
Le tarif spécial FFF tient compte de la réduction supplémentaire accordée aux adhérents.

LA
SACEM
VOUS SIMPLIFIE
LA
MUSIQUE

Sacem/Spré une seule démarche

Au titre de la rémunération équitable, la Spré, Société pour la perception de la rémunération équitable, reverse aux artistes-interprètes et aux producteurs les sommes réglées par les établissements diffusant des œuvres musicales via un support enregistré. La Spré a mandaté la Sacem pour collecter la rémunération équitable auprès des lieux sonorisés et des organisateurs d'événements occasionnels.

« Rémunération équitable » - tarif HT = 65 % du droit d'auteur.
Minimum annuel de facturation : 102,57 € HT (le minimum, fixé par type d'activité, exclut l'application de tout abattement ou réduction).

Consulter les tarifs Spré : www.spre.fr

sacem